



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

*Question écrite :*

**Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur la place des langues régionales dans l'enseignement public et les moyens dédiés à l'enseignement de l'occitan-langue d'oc.**

Il existe aujourd'hui en France, une vingtaine de langues régionales en métropole et plus d'une cinquantaine dans les outre-mer, selon la base établie en 1999 par le linguiste Bernard Cerquiglini, actualisée au fil des ans.

Depuis la révision constitutionnelle de 2008, l'article 75-1 de la Constitution stipule que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Leur sauvegarde forme le socle d'une République indivisible. De plus, la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite « loi Molac », a fait entrer dans la champ législatif un double objectif de protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions.

Malgré ces textes, la Fédération des Enseignants de langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale alerte sur les différents coups portés à l'apprentissage des langues régionales, notamment l'occitan-langue d'oc. En 2018, la réforme des lycées a mis en concurrence son apprentissage avec d'autres options facultatives, ce qui a eu comme conséquence directe une baisse de 50% des effectifs. En 2022, à la faveur d'une nouvelle mouture des épreuves du concours de professeurs des écoles, l'occitan-langue d'oc a disparu des options facultatives dans la formation préparatoire.

La promotion et protection de l'occitan-langue d'oc passe par l'émergence de cursus de langues régionales au sein des établissements publics afin de démocratiser l'offre de formation. C'est pourquoi, elle lui demande quels moyens entend-il mettre en œuvre pour protéger et promouvoir les langues régionales et relancer l'enseignement de l'occitan-langue d'oc ?